

OBJET / GAIA

**Acquisition
terrain chemin
Oyhamburua :
mainlevée
d'hypothèque**

**DATE DE
CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :**
21 février 2022

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 22
hor zirenak:

Nombre de votants / 27
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Christiane Hargain-Despéries, adjointe, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Christiane Hargain-Despéries à M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etcheleku à M. Jean-François Lacosta, Mme Corinne Othatcegy à Mme Eliane Aizpuru, Mme Nicole Amestoy à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Carmen Gonzalez à Mme Maud Gastigard, M. Philippe Bacardatz à Mme Amaia Beyrie.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint à l'urbanisme, rappelle au Conseil municipal le souhait de la Commune d'acquérir la parcelle cadastrée section AI 190 et 192, d'une superficie de 24 m², afin d'élargir le chemin Oyhamburua.

Lors d'une délibération du Conseil municipal en date du 5 juillet 2021, cette acquisition auprès de Monsieur DUFORD avait été convenue moyennant la réalisation par la Commune de travaux pour un montant de 4 350 € correspondant à l'empierrement de l'entrée du portail sur le chemin Ehaitiarena, la pose des poteaux du futur portail, la démolition de la clôture existante et sa reconstruction à l'identique.

Il s'avère que cette parcelle est grevée d'une inscription hypothécaire dont il convient de demander la mainlevée. Le coût s'élève à 800 €.

Considérant que Monsieur DUFORD accepte de céder le terrain en cause moyennant les travaux ci-dessus,

Considérant que, dans ces conditions, il est convenu que la Mairie prenne en charge l'ensemble des frais afférent à cette opération,

M. Magis propose de solliciter la mainlevée de cette hypothèque. Le coût correspondant est de l'ordre de 800 €.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DECIDE** la prise en charge des frais de mainlevée d'hypothèques sur les parcelles cadastrées section AI n° 190 et 192, d'une superficie de 24 m²,
- **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

N'ont pas pris part au vote : M. Peio Etcheleku et M. Jean-François Lacosta.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza